



## PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, 9 mai 2023

#### **RECTIF | Sécurisation de la manifestation du 9 mai à l'aide de drones**

Les organisations syndicales ont déposé une déclaration de manifestation le 9 mai 2023 à compter de 18h00 à Bordeaux. Il s'agit d'une manifestation statique qui prendra fin à 23h00.

Compte-tenu des dégradations, des heurts avec les forces de sécurité intérieure et des sabotages des caméras de vidéoprotection constatés lors de certaines récentes manifestations intersyndicales en fin de cortège et notamment après la dispersion de celui-ci dans des zones non couvertes par la vidéo protection, le préfet de la Gironde a décidé de renforcer, comme le 1<sup>er</sup> mai dernier, la sécurisation du rassemblement pour garantir le meilleur déroulement possible de cette manifestation. Ce rassemblement implique une large zone à sécuriser et implique de disposer d'une vision en grand angle pour permettre le maintien et le rétablissement de l'ordre public.

La loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure autorise les policiers et gendarmes à utiliser des drones avec caméras embarquées, notamment pour la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens et pour la sécurité des manifestations.

Par arrêté du 5 mai 2023, le préfet a autorisé l'utilisation de drones par la direction départementale de la sécurité publique.

Une requête a été déposée le 7 mai 2023 par les avocats représentant le syndicat Sud PTT Gironde, le syndicat des avocats de France, le syndicat de la magistrature et l'association de la défense des libertés constitutionnelles, demandant la suspension de l'exécution de l'arrêté pris par le préfet de la Gironde le 5 mai 2023. Le Tribunal administratif de Bordeaux a rejeté ce jour la requête déposée et le préfet salue cette décision de justice.

L'utilisation de drones par la direction départementale de la sécurité publique est donc autorisée ce jour à Bordeaux pour sécuriser la zone et garantir le meilleur déroulement possible de la manifestation.

Pour rappel, la captation d'images est strictement encadrée et sécurisée et ne peut pas, par exemple, viser l'intérieur des domiciles.

